

pouvoir d'achat, et entre les mains des corporations, pour développer davantage les industries et procurer de l'emploi, si c'est possible, aux travailleurs canadiens.

Pour lutter efficacement contre le chômage, le gouvernement devrait au contraire réduire les impôts, ce qui serait de nature à laisser plus de pouvoir d'achat en circulation et à permettre la relance économique.

Au mois de janvier dernier, le président de la Banque Royale du Canada disait: Il faut que les gouvernements se décident à réduire les impôts. Mais à quel niveau de gouvernement doit-on s'adresser pour exiger cette réduction d'impôts? Les besoins et les recettes fiscales des provinces sont toujours de plus en plus grands. Il ajoutait, et je cite:

Mais tel n'est pas le cas du gouvernement fédéral, dont les réels besoins financiers croissent à un rythme considérablement moindre. Hélas, Ottawa veut garder la part du lion.

C'est ainsi que la surtaxe de 3 p. 100 qui devait disparaître à la fin de décembre, M. Benson a décidé de la maintenir, ce qui n'est point de nature à faire renaître la confiance chez les agents de l'économie...

Et que dire de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction! Si Ottawa la faisait sauter ou tout au moins la diminuait, ça activerait, bien sûr, le bâtiment et par ricochet, combien d'autres secteurs.

Alors, si cela était de nature à activer la construction, à créer des emplois, à donner du travail, à plus forte raison, la surtaxe de 3 p. 100 donnerait également les mêmes résultats.

Est-ce que les municipalités sont en mesure de réduire les taxes, lorsqu'on considère qu'elles empruntent à des taux aussi élevés que 9-1/2 p. 100?

Et je citerai comme exemple les emprunts très récents contractés par la cité de Montmagny, dans ma circonscription. Elle a emprunté à 9½ p. 100 sur des obligations à courte échéance, de 1971 à 1980, et l'emprunt a été contracté pour des travaux d'aqueduc et d'égouts. Cela se passe dans la province de Québec, dans une municipalité.

Je puis citer le cas d'une autre municipalité, celle de Saint-Camille, dans ma circonscription également, qui vient d'emprunter pour des travaux d'égouts, à 8¼ p. 100, pour 40 ans.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'on considère le pourcentage des budgets des municipalités consacré au service de la dette, on peut constater que la moyenne du service de la dette des municipalités, du moins dans le Québec, représente environ 39 p. 100 du budget.

C'est pour cette raison que nous, du Ralliement créditiste, nous avons, à plusieurs reprises, porté à l'attention du gouvernement et de la Chambre une demande à l'effet que des prêts sans intérêt soient consentis aux provinces et aux municipalités, afin de leur permettre d'entreprendre des travaux publics, de ne pas trop grever leur budget, facilitant ainsi la relance économique et l'établissement de services qui seraient de nature à permettre un développement normal.

On nous a toujours répondu: Avec votre argent, vous autres, les créditistes, il arrivera que votre argent ne sera pas accepté dans les autres pays. Mais, pas plus tard qu'en novembre 1970, alors que j'assistais, à New York, à une réunion des Nations Unies, je suis allé, en compagnie de l'honorable député de Laval (M. Roy), prendre mon déjeuner dans un restaurant. Nous avons pris un repas de 75c., et l'honorable député de Laval a donné un pourboire de 25c. à la serveuse qui, après avoir reconnu que c'était une pièce de monnaie canadienne, l'a repoussée avec dédain en disant: «No good money».

[M. Lambert (Bellechasse).]

Cela démontre que l'instauration d'un régime créditiste n'est pas nécessaire pour que l'argent des Canadiens ne soit pas accepté à l'étranger.

J'irai plus loin au sujet des prêts sans intérêt. Le 18 juin 1970, la réponse à une question du chef du Ralliement créditiste (M. Caouette), qui demandait combien d'argent avait été prêté aux pays d'Afrique, d'Europe, etc., au cours des cinq dernières années, fut la suivante: On a fait 97 prêts se totalisant à 419 millions de dollars.

Et pourquoi? A la Jamaïque, c'était pour la construction d'un réseau d'égout, comme cela se fait dans la province de Québec, tel qu'on en construit à Saint-Camille, à Montmagny et ailleurs, mais à même des emprunts portant 9½ p. 100 d'intérêt, tandis que là-bas, on consent des prêts à ¾ p. 100, dont le remboursement est échelonné sur 50 ans, et si, à ce moment-là, ils sont trop mal pris pour payer, on leur accorde 10 années de grâce.

Monsieur l'Orateur, c'est pour cette raison que je m'élève contre le fait qu'on veut renouveler, encore cette année, cette surtaxe de 3 p. 100 touchant les particuliers et les sociétés, parce qu'il est possible de se financer autrement. Le gouvernement fédéral peut le faire, mais les municipalités et les provinces ne peuvent pas bénéficier de ces avantages, parce que le gouvernement central ne le leur permet pas.

Pour 1970-1971, le total des impôts payés par les particuliers sera de l'ordre de 5.5 milliards de dollars; c'est donc dire que la surtaxe de 3 p. 100 les touchera considérablement. Et ce sera encore davantage pour 1971-1972.

Durant la même période, l'État paiera 2 milliards en intérêt sur la dette publique, dont une grande partie est due aux contrôleurs du crédit des Canadiens, parce qu'ils en ont le monopole, étant donné que le gouvernement leur laisse cette possibilité.

Les recettes du gouvernement pour l'année en cours, grâce à l'impôt sur le revenu provenant des particuliers, sera de 5.5 milliards de dollars, et celui de l'impôt sur les corporations, de 2.5 milliards. Les contribuables canadiens seront touchés par la surtaxe de 3 p. 100 d'une façon assez considérable, ce qui est de nature à les décourager et à augmenter les problèmes de financement, non seulement des particuliers, mais également des corporations. Et c'est ce qui engendre l'augmentation du taux de chômage de semaine en semaine et de mois en mois.

● (3.40 p.m.)

Il faudrait éliminer le gaspillage, comme celui qui s'est produit dans le cas du navire *Bonaventure*, pour lequel les Canadiens ont payé des réparations de l'ordre de 17 millions, alors qu'on ne prévoyait qu'une dépense de 8 millions, comme en fait foi le fascicule n° 20 du comité permanent des comptes publics. Or, on vient de vendre ce navire qui a coûté 17 millions en réparations. On l'a envoyé à la boucherie. On vient de le vendre pour une bouchée de pain.

Nous pourrions diminuer les impôts et distribuer un dividende social périodique pour soulager la misère des pauvres, ce qui, grâce à ces économies-là, pourrait se faire sans augmenter les taxes.

Deux Canadiens sur cinq vivent dans une pauvreté indigne.

Comment ne pas désigner sous le nom de pauvres des personnes qu'on oblige à vivre avec \$1,500 et \$2,000 par année, des veuves avec cinq enfants qui sont obligées de